



VILLE DE STRASBOURG / COMMUNAUTE URBAINE
Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

- référencement d'opérateurs économiques -

MARCHES DE TRAVAUX VISES PAR LA PROCEDURE ADAPTEE

Cet appel à candidatures s'adresse aux entreprises du bâtiment œuvrant dans les domaines suivants :

- ⇒ VRD - Aménagements extérieurs
- ⇒ Bâtiments modulaires
- ⇒ Gros œuvre - Démolition
- ⇒ Echafaudage
- ⇒ Charpente bois
- ⇒ Charpente métallique
- ⇒ Couverture / Zinguerie
- ⇒ Etanchéité / Bardage
- ⇒ Menuiserie extérieure aluminium
- ⇒ Menuiserie extérieure PVC
- ⇒ Menuiserie extérieure bois
- ⇒ Menuiserie intérieure bois
- ⇒ Plâtrerie / Faux-plafond
- ⇒ Serrurerie Métallerie
- ⇒ Revêtements de sols souples
- ⇒ Carrelage / Faïence
- ⇒ Peinture intérieure et revêtements muraux intérieurs
- ⇒ Peinture isolation extérieure et ravalement de façades
- ⇒ Crépissage isolation extérieure
- ⇒ Chauffage / Ventilation / Climatisation
- ⇒ Electricité
- ⇒ Sanitaire
- ⇒ Ascenseur
- ⇒ Stores
- ⇒ Mobilier sur mesure
- ⇒ Désamiantage
- ⇒ Déplombage

Faites vous référencer, et la Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti (Ville et Communauté Urbaine de Strasbourg) s'engagera à vous consulter dans le cadre des marchés de travaux sur procédure adaptée visés par l'article 40.II du code des marchés publics (marchés d'un montant < à 90 000 € HT).

CONDITIONS DE REFERENCEMENT :

Le pli valant acte de candidature devra être envoyé par voie recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante :

Ville et Communauté Urbaine de Strasbourg
Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti
Département des Marchés Publics [référencement 2012]
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex

Le dossier de candidature devra contenir les pièces suivantes :

- la lettre de candidature (formulaire DC1), permettant d'identifier le(s) lot(s) pour le(s)quel(s) la candidature est présentée
- la déclaration du candidat (formulaire DC2), où devra apparaître l'adresse électronique du candidat (les opérateurs référencés seront en effet exclusivement sollicités par voie électronique)
- les certificats prouvant que le candidat satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31/12/2011 (formulaire NOTI 2 ou équivalent)
- les attestations de qualifications professionnelles et/ou une liste de références de travaux effectués les 5 dernières années
- la copie du ou des jugement(s) prononcé(s), pour les entreprises placées en situation de redressement judiciaire
- les attestations d'assurance Responsabilité Civile et Décennale (pour l'année 2012).

Le délai de validité des candidatures court à compter de leur enregistrement jusqu'à la fin de l'année civile. Les candidatures peuvent être déposées à tout moment (pas d'échéance limite).

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS A ADRESSER PAR ECRIT A :

Ville et Communauté Urbaine de Strasbourg
Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti
Département des Marchés Publics
angelique.cao@strasbourg.eu